

Kit documentaire VGP & EPI

Six formulaires vierges, prêts à imprimer et à remplir, pour tenir le suivi documentaire de vos équipements de travail et de vos EPI : fiche de vie individuelle, registre des vérifications, échéancier annuel, contrôle avant utilisation, fiche de réforme et inventaire du parc.

01 Fiche de vie d'un EPI

Une fiche par équipement — identification et historique complet

02 Contrôle avant utilisation

Checklist harnais, longe, connecteur — à chaque prise de poste

03 Registre des vérifications

Le journal centralisé de tous les contrôles réalisés

04 Échéancier annuel

Vue 12 mois du parc — pour ne plus subir les échéances

05 Fiche de retrait / réforme

Acter la mise hors service et empêcher la remise en circulation

06 Inventaire du parc

La base de tout le reste : un identifiant unique par équipement

DOCUMENTS TYPES — À ADAPTER

Ces modèles couvrent les rubriques usuellement attendues. Ils ne se substituent ni aux textes applicables, ni aux notices des fabricants, ni aux documents imposés par votre organisation ou votre organisme vérificateur. Adaptez-les à vos équipements et à votre activité.

Mode d'emploi

Les trois niveaux de contrôle, et qui fait quoi

Trois contrôles distincts se superposent sur un même équipement. Les confondre est l'erreur la plus répandue : chacun a son acteur, son rythme et son objet. Aucun ne remplace les autres.

Contrôle avant utilisation

L'UTILISATEUR LUI-MÊME

À chaque prise de poste

Examen visuel et fonctionnel rapide : état apparent, dispositifs de sécurité, absence d'anomalie visible.

Ne se substitue à rien, mais c'est le seul contrôle qui voit l'état du matériel le jour même.

Vérification périodique

PERSONNE COMPÉTENTE OU ORGANISME HABILITÉ

À échéance fixe

Examen approfondi et documenté déterminant si l'équipement peut continuer à être utilisé en sécurité.

Elle constate un état à une date. Elle ne préjuge pas de ce qui arrive entre deux échéances.

Maintenance

TECHNICIEN QUALIFIÉ

Préventive ou curative

Réparation, remplacement de pièces, réglages et entretien préventif destinés à maintenir l'équipement en état.

Elle agit sur le matériel. La vérification, elle, ne fait que constater.

Périodicités usuelles par équipement

Ordres de grandeur — les textes applicables et les notices fabricants fixent les valeurs exactes.

ÉQUIPEMENT	PÉRIODICITÉ USUELLE	PAR QUI
Nacelle élévatrice (PEMP)	Tous les 6 mois	Organisme habilité
Chariot élévateur	Tous les 6 mois	Organisme habilité
Grue et pont roulant	6 ou 12 mois selon le type	Organisme habilité
Palan et treuil	Tous les 12 mois	Personne compétente
Accessoires de levage (élingues, manilles)	Tous les 12 mois	Personne compétente
Échafaudage	Avant utilisation et selon les événements	Personne compétente
Échelle et escabeau	Tous les 12 mois	Personne compétente
Harnais antichute	Au moins tous les 12 mois	Personne compétente
Longe et absorbeur d'énergie	Au moins tous les 12 mois	Personne compétente
Antichute mobile et enrouleur	Au moins tous les 12 mois	Personne compétente
Connecteur et mousqueton	Au moins tous les 12 mois	Personne compétente
Corde et système sur cordes	Au moins tous les 12 mois	Personne compétente
Point d'ancrage permanent	Tous les 12 mois	Organisme habilité
Installation électrique	Périodicité réglementaire	Organisme habilité
Groupe électrogène et matériel de chantier	Tous les 12 mois	Personne compétente
Extincteur	Maintenance annuelle	Organisme habilité
Appareil sous pression	Selon la réglementation applicable	Organisme habilité
Drone professionnel	Avant chaque vol et périodiquement	Personne compétente

01 · Fiche de vie d'un EPI

Une fiche par équipement — à conserver pendant toute sa durée de service

IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT

IDENTIFIANT INTERNE (UNIQUE)	TYPE D'ÉQUIPEMENT	NORME APPLICABLE
FABRICANT	MODÈLE / RÉFÉRENCE	N° DE SÉRIE
DATE DE FABRICATION	DATE D'ACHAT	DATE DE MISE EN SERVICE
UTILISATEUR OU AFFECTATION	DURÉE DE VIE INDIQUÉE PAR LE FABRICANT	

Historique des vérifications périodiques

Une ligne par contrôle. Verdict : A = apte au service · R = à réparer · X = réformé.

DATE	VÉRIFICATEUR (NOM ET QUALITÉ)	OBSERVATIONS ET DÉFAUTS RELEVÉS	VERDICT	ÉCHÉANCE	VISA

ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS À CONSIGNER IMMÉDIATEMENT

Chute retenue par l'équipement · Choc important · Contact avec un produit chimique · Exposition à une source de chaleur · Immersion prolongée · Toute réparation. Un EPI ayant arrêté une chute doit être retiré du service et examiné avant toute réutilisation, conformément à la notice du fabricant.

02 · Contrôle avant utilisation

À réaliser par l'utilisateur, à chaque prise de poste

DATE	UTILISATEUR	CHANTIER / SITE
------	-------------	-----------------

HARNAIS ANTICHUTE

COCHER SI CONFORME

- ☐ Sangles : coupures, effilochage, brûlures, décoloration marquée
- ☐ Coutures : fils rompus, distendus ou usés
- ☐ Boucles et éléments métalliques : déformation, corrosion, jeu
- ☐ Points d'accrochage dorsal et sternal
- ☐ Lisibilité du marquage et de la date de fabrication
- ☐ Absence de contact avéré avec un produit chimique

LONGE ET ABSORBEUR

COCHER SI CONFORME

- ☐ Sangle ou corde : abrasion, coupure, brûlure
- ☐ Témoin de chute de l'absorbeur : intact ou déployé
- ☐ Coutures de l'absorbeur et de ses terminaisons
- ☐ Épissures et terminaisons
- ☐ Étiquette lisible et présente

CONNECTEURS

COCHER SI CONFORME

- ☐ Corps : déformation, fissure, usure du contact
- ☐ Doigt et bague de verrouillage : fonctionnement complet
- ☐ Ressort de rappel
- ☐ Absence de corrosion
- ☐ Marquage lisible

CONCLUSION

- ☐ Équipement conforme — utilisation autorisée
- ☐ **Anomalie détectée — RETRAIT IMMÉDIAT du service**

ANOMALIE CONSTATÉE ET SUITE DONNÉE

SIGNATURE DE L'UTILISATEUR

VISA DU RESPONSABLE

03 · Registre des vérifications périodiques

Journal centralisé — une ligne par vérification réalisée sur le parc

DATE	IDENTIFIANT	ÉQUIPEMENT	TYPE DE CONTRÔLE	VÉRIFICATEUR / ORGANISME	OBSERVATIONS ET RÉSERVES	SUITE DONNÉE	ÉCHÉANCE
PRO TECH DRONE — protechdrone.fr — 06 60 24 30 28 · Document type à adapter à votre organisation							

04 • Échéancier annuel des vérifications

Vue 12 mois du parc — cocher le mois d'échéance, noircir une fois le contrôle réalisé

Année : _____ Établissement : _____ Responsable du suivi : _____

IDENTIFIANT	ÉQUIPEMENT	PÉRIODICITÉ	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Conseil : programmez une alerte un mois avant chaque échéance. Un contrôle organisé coûte moins cher qu'un contrôle en urgence — et un équipement hors délai ne doit pas être utilisé.

05 · Fiche de retrait et de réforme

Acter la mise hors service définitive et empêcher toute remise en circulation

ÉQUIPEMENT CONCERNÉ

IDENTIFIANT INTERNE	TYPE ET MODÈLE	N° DE SÉRIE
DATE DE MISE EN SERVICE	DATE DU RETRAIT	DÉCIDÉ PAR

Motif du retrait

- ☐ Chute retenue par l'équipement
- ☐ Corrosion ou dégradation des éléments métalliques
- ☐ Durée de vie fabricant atteinte
- ☐ Marquage illisible ou traçabilité perdue
- ☐ Usure, coupure, abrasion ou déformation constatée
- ☐ Contact avec un produit chimique ou une source de chaleur
- ☐ Verdict défavorable lors d'une vérification périodique
- ☐ Autre motif (à préciser ci-dessous)

PRÉCISIONS SUR LE MOTIF

CIRCONSTANCES (CHANTIER, DATE, OPÉRATEUR CONCERNÉ)

Destruction de l'équipement

Un EPI réformé mais conservé intact finit tôt ou tard par retourner sur le terrain. La destruction doit être effective et tracée.

- ☐ Équipement rendu inutilisable (sangles sectionnées, éléments détruits)
- ☐ Équipement retiré du local de stockage opérationnel
- ☐ Fiche de vie clôturée et archivée
- ☐ Inventaire du parc mis à jour

DESTRUCTION EFFECTUÉE PAR (NOM, DATE, SIGNATURE)

VISA DU RESPONSABLE

06 · Inventaire du parc

La base de tout le reste : un identifiant unique par équipement

Sans identifiant unique, impossible de savoir quel équipement a été contrôlé, lequel a subi une chute, lequel doit être réformé. Marquez physiquement chaque EPI.

[illegible]

Les documents à tenir

Ce que l'employeur doit pouvoir présenter en cas de contrôle ou d'accident

Registre de sécurité

OBLIGATOIRE

Regroupe les vérifications, contrôles et opérations de maintenance des équipements de l'entreprise.

Doit pouvoir être présenté à l'inspection du travail et aux agents de contrôle.

Rapports de vérification

OBLIGATOIRE

Émis à l'issue de chaque vérification périodique, avec les observations et les suites à donner.

À conserver et, surtout, à traiter : une observation non levée est une non-conformité qui court.

Fiche de vie des EPI

FORTEMENT RECOMMANDÉ

Retrace l'historique individuel d'un EPI : mise en service, contrôles, incidents, réforme.

C'est le document qui prouve le suivi individuel. Sans lui, un EPI n'a pas d'histoire.

Notices d'instructions

OBLIGATOIRE

Fournies par le fabricant, elles fixent les conditions d'emploi, d'entretien et de vérification.

Elles priment souvent sur les usages internes : la notice fixe la fréquence minimale.

Attestations de formation

OBLIGATOIRE

Formation et, le cas échéant, autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Un équipement vérifié conduit par un opérateur non formé reste une situation non conforme.

Fiches de retrait ou de réforme

RECOMMANDÉ

Actent la mise hors service définitive d'un équipement et empêchent sa remise en circulation.

Le point faible classique : un EPI réformé mais laissé dans le local repart tôt ou tard sur le terrain.

Inventaire du parc

RECOMMANDÉ

Liste exhaustive des équipements avec identifiant unique, date de mise en service et échéance.

C'est la base de tout le reste : sans inventaire, aucun échéancier n'est fiable.

Échéancier des vérifications

RECOMMANDÉ

Calendrier prévisionnel des contrôles à venir, par équipement et par mois.

Transforme une obligation subie en planification maîtrisée.

Des travaux en hauteur à confier plutôt qu'à équiper ?

Toiture, façade, bardage, panneaux solaires, gouttières, ouvrages d'art : PRO TECH DRONE intervient avec son propre matériel vérifié et ses opérateurs formés, sur 8 départements de Bourgogne-Franche-Comté. Inspection par drone et devis gratuit sous 48 heures.

06 60 24 30 28 · protechdrone.fr · contact@protechdrone.fr